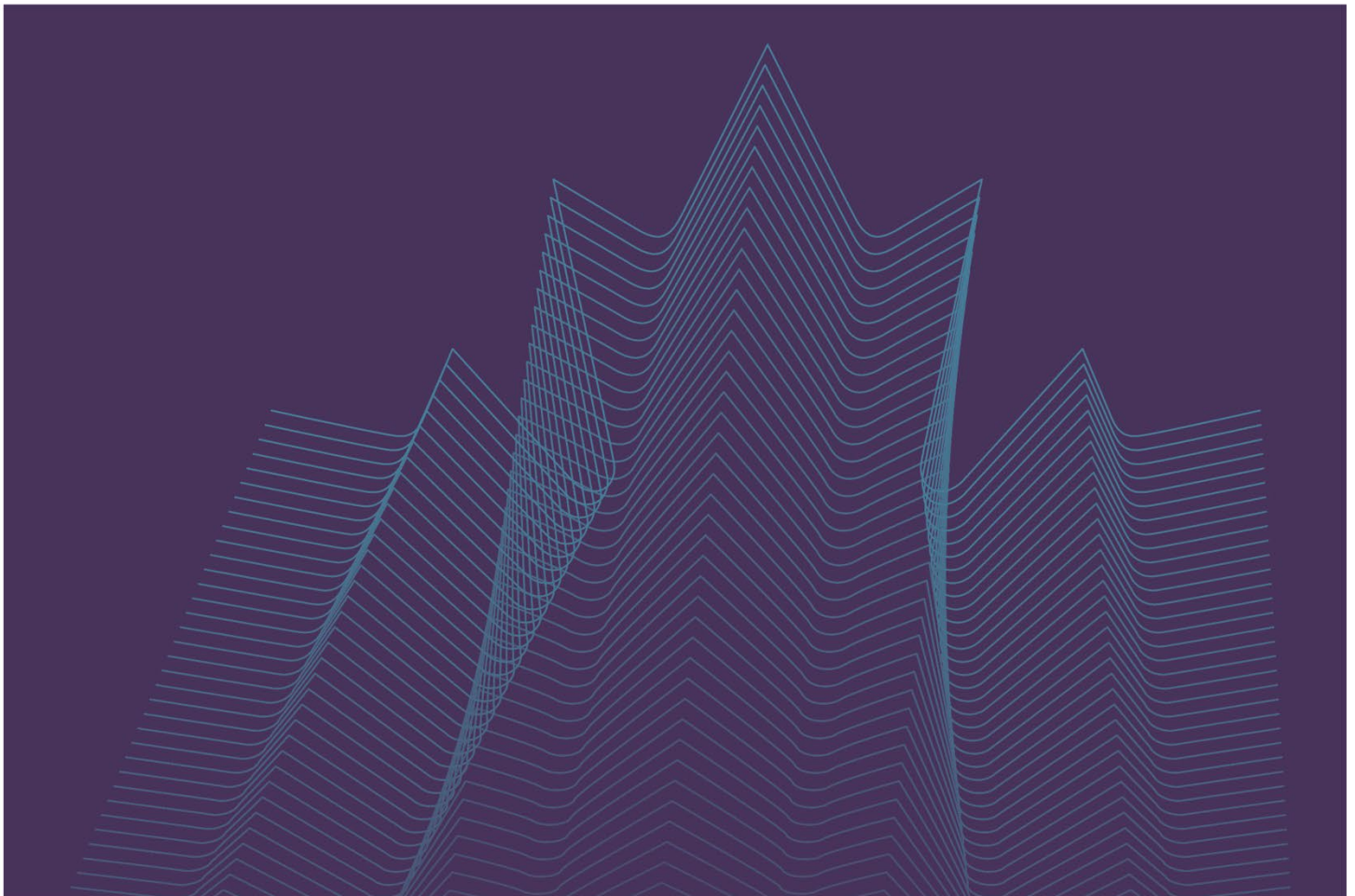




Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2025



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice financier 2025-2026. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la [Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs et objectifs

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) a été créée le 1er avril 2004, lors de l'entrée en vigueur des dispositions de la partie IV de la [Loi sur la modernisation de la fonction publique](#). L'École est un établissement public du portefeuille du Conseil du Trésor, et dont la mission est énoncée dans la [Loi sur l'École de la fonction publique du Canada](#).

Une description sommaire des programmes de l'École se trouve dans le [Plan ministériel 2025-2026](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'École accordées par le Parlement et celles utilisées par l'École, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2025-2026. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, [l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'École utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

1.3 Structure financière

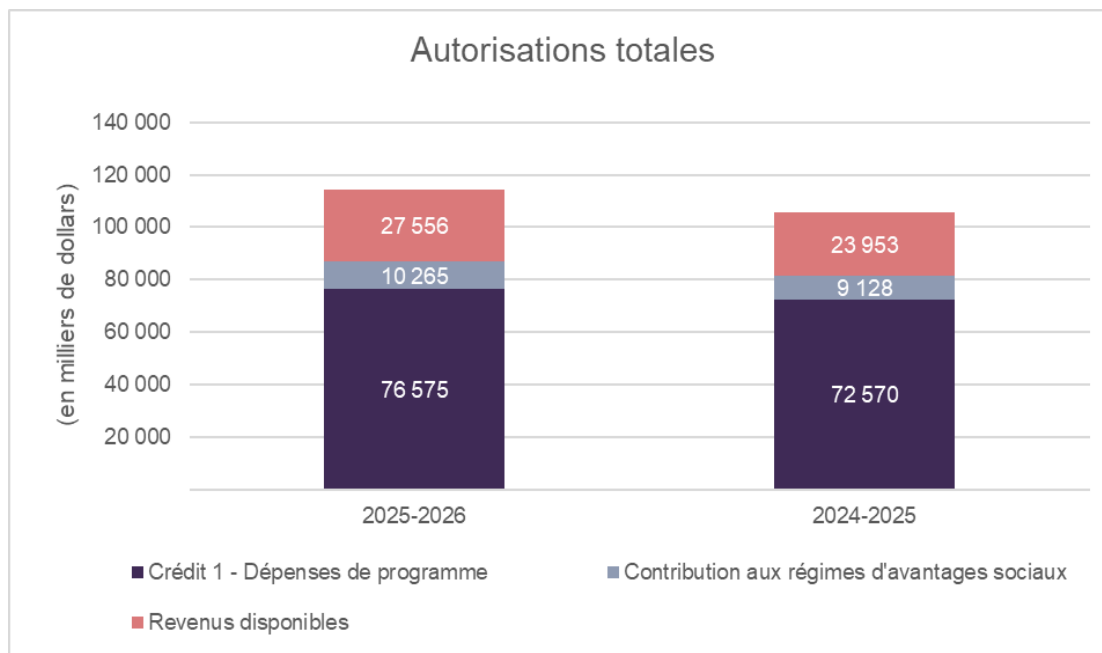
L'École a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses de programmes qui sont payées par les fonds du Trésor. De plus, l'École a des autorisations législatives pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ainsi qu'une autorisation législative pour les revenus disponibles.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 Autorisations totales pour l'exercice 2025-2026

Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2025-2026 s'élève à 114,4 millions de dollars, qui comprends 76,6 millions de dollars en crédits votés et 37,8 millions de dollars en financement législatif, soit 15,8 millions de dollars de revenus disponibles prévus, 11,8 millions de dollars de revenus disponibles reportés de l'exercice précédent en vertu des dispositions du paragraphe 18 (2) de la [Loi sur l'École de la fonction publique du Canada](#) et 10,2 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Le total des autorisations disponibles pour 2025-2026 a augmenté de 8,7 millions de dollars ou 8,3% par rapport aux 105,7 millions de dollars disponibles pour l'exercice 2024-2025. L'écart est principalement attribuable à une augmentation de 3,7 millions de dollars en autorisations législatives liés aux revenus disponibles, 1,7 million pour le programme de perfectionnement en appui au leaders noirs, 1,4 million pour le report de fonds lié au Programme de leadership avancé, 1,1 million de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés et 0,8 million de dollars pour la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires.



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

2.2 Dépenses prévues pour l'exercice 2025–2026

L'École prévoit des dépenses de 114,4 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026, dont 86,8 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux et 27,6 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien. Comparativement au même trimestre de l'année dernière, il y a une augmentation des dépenses prévues de 8,7 millions de dollars, dont 2,9 millions de dollars sont liés aux licences et à l'acquisition de matériel informatique, 2,0 millions sont liés à la mise à jour des taux de rémunération dans diverses conventions collectives renouvelées, 1,7 million de dollar sont liés aux services professionnels et spéciaux pour la plateforme d'apprentissage, et 2,1 millions de dollars sont liés à d'autres dépenses prévues.

2.3 Dépenses pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

Comparativement au même trimestre de l'année dernière, les dépenses globales ont augmenté de 2,4 millions de dollars (25,4 millions de dollars contre 23,0 millions de dollars), principalement en raison de :

- Personnel : augmentation attribuable aux hausses salariales résultant du renouvellement de diverses conventions collectives; et
- Acquisition de matériel et d'outillage : augmentation liée à l'acquisition de matériel informatique.

2.4 Cumul des dépenses au 31 décembre 2025

Comparativement aux dépenses cumulées de l'exercice précédent, les dépenses globales ont augmenté de 5,0 million de dollars (67,3 millions de dollars contre 62,3 millions de dollars), principalement en raison de :

- Personnel : augmentation attribuable aux hausses salariales résultant du renouvellement de diverses conventions collectives ;
- Services professionnels et spéciaux : augmentation de la formation et du nombre de consultants en formation;
- Locations : augmentation des licences liée à la plateforme d'apprentissage ; et
- Acquisition de matériel et d'outillage : augmentation liée à l'acquisition de matériel informatique.

3. Risques et incertitudes

Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, l'École doit offrir des produits d'apprentissage pertinents et de qualité, disposer de la technologie nécessaire pour pouvoir le faire et être en mesure de s'adapter aux priorités changeantes et aux besoins d'apprentissage. L'École gère ses ressources financières avec prudence afin d'y parvenir.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun autre changement en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du dernier trimestre.

Original signé par :

Taki Sarantakis
Président

Le 16 février 2026

Original signé par:

Wendy Bullion-Winters
Vice-présidente, Direction générale d'appui
organisationnel et Dirigeante principale des finances

Le 13 février 2026

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

5. État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2025-2026		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	76 575	22 831	59 697
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 265	2 538	7 613
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	23 056	-	-
Dépense des revenus conformément au paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	4 500	-	-
Autorisations totales	114 396	25 369	67 310

(en milliers de dollars)	Exercice 2024-2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*, **	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024**	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	72 570	20 712	55 488
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 128	2 282	6 846
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	19 815	-	-
Dépense des revenus conformément au paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	4 138		
Autorisations totales	105 651	22 994	62 334

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025

6. Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2024*	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre*
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	90 762	19 814	58 019	88 717	18 063	56 038
Transports et communications	1 167	467	717	828	220	457
Information	955	34	128	757	52	163
Services professionnels et spéciaux	9 146	1 652	4 621	7 450	2 065	4 222
Location	12 105	2 349	5 333	9 847	2 214	4 701
Services de réparation et d'entretien	306	198	268	209	58	88
Services publics, fournitures et approvisionnements	290	36	67	138	47	81
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	530	-	-	310	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	2 157	800	1 162	1 434	260	527
Autres subventions et paiements	(3 022)	19	(3 005)	(4 039)	15	(3 943)
Dépenses budgétaires totales	114 396	25 369	67 310	105 651	22 994	62 334

*Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'année en cours.